MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION
Liberté
Égalité
Fraternité

DREETS ARA - Pôle 2ECS - Département compétences et qualifications – Service des métiers paramédicaux et du travail social
www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr
Tél. : 06 31 01 92 47
Accueil de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Mail : dreets-ara.mpts@dreets.gouv.fr

DEMATERIALISATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCICE POUR LES PROFESSIONS PARAMEDICALES

TUTO

VIDEO

https://explee.com/fr/video/n9o8jl3

Ouvrir la vidéo avec Chrome ou Mozilla

Temps estimé pour réaliser cette téléprocédure : 30 minutes

Veillez à regrouper toutes les informations et documents nécessaires avant de démarrer votre saisie

Cette téléprocédure permet de déposer en ligne une demande d'autorisation d'exercice pour les professions paramédicales. Vous êtes titulaire d'un diplôme paramédical :

- obtenu dans un pays de l'Union Européenne ou dans un pays (partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège, Liechtenstein) ou en Suisse. Pour le moment, les diplômes obtenus au Royaume-Uni ne peuvent être étudiés en raison du Brexit,

- ou obtenu dans un pays "autre" mais déjà reconnu dans un pays de l'Union Européenne,

vous êtes ressortissant de l'UE et vous souhaitez exercer en région Auvergne-Rhône-Alpes. Désormais vous devez déposer votre demande en ligne sur le site « Démarches Simplifiées » via l'adresse URL suivante :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prof-paramedicales

OU

S'identifier avec FranceConnect

Une messagerie est intégrée à cette plateforme pour tous les échanges entre vous et vos interlocuteurs. Ainsi, vous êtes régulièrement informé(e) de l'état d'avancement du traitement de votre dossier.

COMMENT CRÉER VOTRE COMPTE SUR LE SITE DEMARCHES SIMPLIFIEES

❶ Cliquez sur le lien

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prof-paramedicales

❷ Cliquez sur : **«Créez-vous un compte démarches simplifiées.fr»**

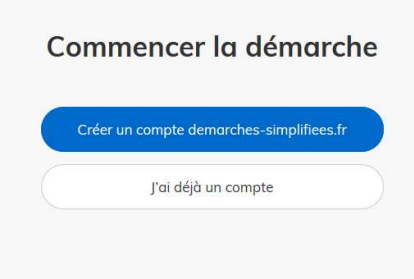

❸ Renseignez votre **Email** et **créez un mot de passe**
Ou
Identifiez-vous avec **FranceConnect**

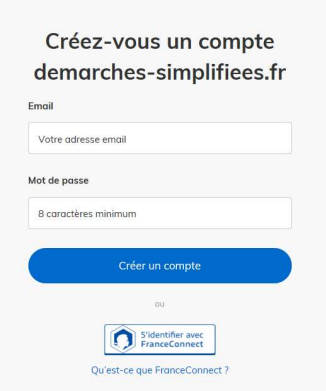

❹ Un **Email** vous est envoyé pour activer votre compte

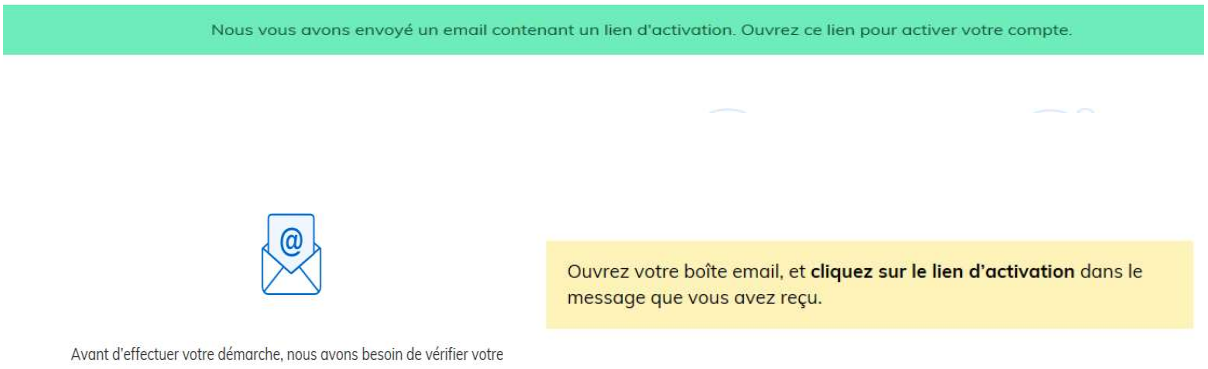

Adresse

❺ Cliquez sur le lien reçu

❻ Commencez la démarche

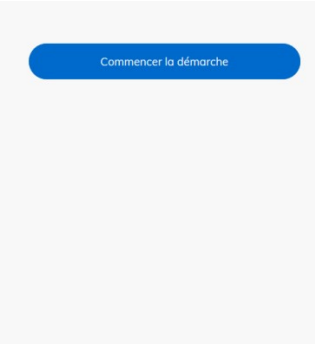

❼ Une fois la téléprocédure terminée, pour conserver vos données dans le temps, il est impératif que vous téléchargiez et que vous conserviez tous les documents qui pourront servir de preuve (formulaire, mails, pièces jointes…).

❽ Pour nous aider à progresser dans la construction de nos services en ligne, n'oubliez pas de donner votre avis en fin de téléprocédure grâce au bouton